



217 rue Marcoz,
73000 Chambery
vincent.biays@orange.fr
06 80 01 82 51

Siret 335 214 698 0007B
APE 742A

MAIRIE
01260 VALROMEY-SUR-SERAN

Le 29 juin 2023

REVISION DU PLU

Réunion n°24 - réunion PPA n°3 - 29 juin 2023

Participants : Mme GODET (Maire) - M. MARTINE (1^{er} adjoint) - Mme GARIN (2^e adjointe) - M BOLON (Maire délégué de Vieu) - M FOURNEL (Maire délégué de Sutrieu) - M REYNAUD - Mme CHATRON - Mme BIDET - M LEJEUNE - M CORBEL - M BONJEAN

M. THOUMIAND et Mme RONGER (DDT 01) - M. JOLIVET (Agence 01) - M. SERPOL (adjoint d'Arvière-en-Valromey) - M REMEE (adjoint Talissieu) - Mme BRON et M MORARD (Chambre agriculture) - Mme MOZZON (CD01) - Mme AUCAGNE (CCBS)

Excusés : INAO - UDAP - RTE - mairie Ruffieu

Absent : ARS -

Le Conseil Départemental demande des précisions sur les conditions d'accès des secteurs couverts par des OAP (Opération d'Aménagement et de Programmation): la ZA de Sutrieu et le secteur d'habitat coopératif de Vieu.

La DDT propose que les lieux-dits «le Caton» et «la Cravaiche» qui sont assez densément construits soient classés en zone U - Attention à la différence de symbole graphique entre la légende et les plans pour ce qui concerne les constructions manquantes - Qu'elle sera la réglementation des protections de la trame jardin en zones U, A et N ? - Validation de la zone 1AUx qui est conforme au SCOT - La DDT note l'effort réalisé pour la maîtrise des zones urbaines - La DDT propose de desserrer un peu les périmètres des zones U pour permettre l'évolution des habitations existantes - En cas de projet dans le secteur de la Lébe, il faudra créer un STECAL qui devra être présenté à la CDNPS et à la CDPENAF.

La CCBS demande s'il y aura une OAP «patrimoine et paysage» ? Réponse : le règlement graphique et écrit a déjà pris beaucoup de dispositions dans ce sens donc a priori il n'y aura pas d'OAP sur ce thème. Y aura t'il une zone agricole protégée ? Réponse : cette proposition sera examinée en commission.

La Chambre d'Agriculture rappelle que les clôtures agricoles sont exclues de toute autorisation d'urbanisme : à ajouter dans le règlement écrit. La Chambre souligne le gros effort réalisé par la commune pour respecter l'objectif de réduction de la consommation foncière. Demande de vérifier qu'il n'y ait pas de bâtiment agricole classé en zone N. La zone viticole classée «Av» sera inconstructible sauf pour les grangeons.

La mairie de Talissieu évoque l'évolution en cours du périmètre de protection autour du château de Machuraz qui impacte Talissieu, Artemare et Valromey-sur-Séran. Le périmètre délimité des abords des monuments historique (PDA) est en cours d'élaboration par l'UDAP.



La mairie d'Arvière relate les difficultés rencontrées pour l'implantation des artisans et le déficit d'offre foncière économique dans le Valromey. Les contraintes qui pèsent sur les petites communes rurales deviennent trop fortes.

M. Fournel mentionne l'intérêt régional de l'observatoire de la Lèbe.

Mme Godet souhaite que l'effort pour intégrer la loi Climat soit partagé par tous les territoires. Elle évoque le sujet de la densité des futures opérations immobilières qui est nécessaire mais qui doit rester compatible avec la préservation architecturale des hameaux et villages. Elle ouvre le débat concernant l'ambition que doit porter le PLU sur le développement des énergies renouvelables.

Les élus de Valromey regrettent le choix de Sutrieu pour l'implantation de la Z.A car le site n'est pas le plus opportun pour ce type d'occupation. On propose d'ajouter un paragraphe prospectif sur ce sujet dans le rapport de présentation afin d'ouvrir la réflexion à venir sur un site qui serait plus approprié comme celui de Pont.

Rappel : le périmètre délimité des abords des monuments historiques (PDA) est en cours d'élaboration par l'UDAP

Prochaines réunions :

- Réunion n°25 : lundi 18 septembre à 13h30
- Réunion n°26 : jeudi 5 octobre à 13h30
- Réunion n° 27 : jeudi 9 novembre à 13h30

Vincent BIAYS